



Les GREM Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 59 Vol. 2

" Réfléchir à changer "

Janvier – Mars 2017



Mali

La mobilité sociale

Massa COULIBALY

BP. E1255 Bamako (Mali) Tel/fax. (223) 20 28 76 95 Email. great@greatmali.net

Table des matières

Introduction.....	1
1. Importance et mesure	2
2. Mobilité générationnelle	5
3. Mobilité professionnelle.....	12
4. Mobilité spatiale.....	16
4.1. Taux de mobilité spatiale.....	16
4.2. Origines de la mobilité spatiale.....	18
4.3. Raisons de mobilité spatiale.....	19
5. Mobilité sociale et genre	21
5.1. Mobilité générationnelle et genre.....	21
5.2. Mobilité professionnelle et genre.....	23
Références bibliographiques.....	26

Introduction

On estime que la notion de mobilité sociale peut s'appliquer à beaucoup (voire tout) domaine social permettant une stratification des individus en groupes différents comme ceux plus ou moins liés à l'emploi tels que la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial, le secteur d'activité, le type d'entreprise, etc. Toute stratification associe aux individus des attributs sociaux plus ou moins durables, entre d'une part l'immobilité sociale et les divers degrés de mobilité jusqu'à l'égalité parfaite des chances marquant une indépendance totale des statuts sociaux des origines des d'autre part. Dans le premier cas, le statut social est prédéterminé et figé le long de la vie comme dans les sociétés précapitalistes dominées par l'existence des castes. Dans la société moderne, le statut social est plus ou moins indépendant de l'origine des individus, il n'est pas prédéterminé mais plutôt acquis par compétition plus ou moins ouverte. A cette compétition sont associées les notions d'ascension sociale, de trajectoire professionnelle et d'égalité des chances à l'instar du rêve américain. Aussi importe-t-il d'en mesurer l'importance et d'évaluer la mobilité sociale au triple plan des générations, de la profession et de l'espace géographique dans lequel se déplacent les individus pour élire résidence.

1. Importance et mesure

A l'origine, on peut inférer que la mobilité sociale est née de l'abolition du statut social héréditaire des sociétés de caste à laquelle a succédé l'égalité des hommes en droits tant dans les domaines juridique et politique qu'économique. Elle reflète le changement de position sociale des individus, d'une part par rapport à leur origine sociale et d'autre part par rapport à leurs propres situations successives dans l'emploi et dans l'espace. On parlera successivement de mobilité générationnelle, de mobilité professionnelle et de mobilité géographique ou spatiale. Quelle que soit la mesure retenue, la mobilité sociale suppose la stratification et l'égalité des chances comme enjeu majeur. Pour l'évaluer, il est fait recours aux tables de mobilité qui croisent la position de l'individu avec celle de ses parents ou avec sa propre position antérieure (au double plan professionnel et spatial). Les différentes strates considérées peuvent être la catégorie socioprofessionnelle, le statut dans l'emploi, le quantile de revenu ou de bien-être (avec pour groupes, les pauvres, la classe moyenne et les riches), le niveau d'éducation et toute autre segmentation sociale. A titre illustratif, les 4.8 millions d'actifs occupés, âgés de 15 ans et plus, se répartissent selon leurs propres catégories socioprofessionnelles et celles de leurs pères (Tableau 1).

Tableau 1. Répartition des actifs occupés selon leurs CSP et celles de leurs pères

		Catégorie socioprofessionnelle du père								
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manoeuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Total
CSP de l'enfant	Cadre supérieur	2 643	2 604	1 709	522	0	8 845	0	0	16 322
	Cadre moyen	3 857	22 807	10 113	1 641	796	56 707	0	366	96 287
	Employé /ouvrier	2 518	16 616	29 547	5 594	3 528	133 997	517	524	192 840
	Manoeuvre	0	698	3 947	5 440	3 181	47 696	0	3 474	64 437
	Employeur	933	2 313	484	717	2 186	22 608	0	369	29 610
	Indépendant	5 648	36 923	75 749	21 144	12 659	2 390 792	2 332	29 758	2 575 004
	Apprenti	555	1 073	1 992	332	1 676	23 462	0	152	29 242
	Aide familial	1 460	4 239	8 835	1 204	1 904	1 736 878	524	41 282	1 796 327
	Total	17 613	87 273	132 376	36 595	25 930	4 420 985	3 374	75 924	4 800 068

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

A l'aide de tels tableaux, on établit des matrices de transition entre position des enfants et celle des parents ou entre périodes successives dans la position des individus eux-mêmes sans comparaison avec d'autres individus. La diagonale principale de ces matrices traduit l'immobilité sociale avec reproduction de la position antérieure dans le présent, c'est l'effet "lignée" ou de reproduction sociale. Les éléments hors de cette diagonale traduisent le degré de mobilité des individus. Ce degré dépend de la segmentation sociale utilisée et selon la valorisation ou l'accessibilité des différents segments de la société tels que construits pour els besoins de l'analyse. Un des indicateurs de statut social souvent utilisé dans la littérature es la catégorie socioprofessionnelle ou le statut salarial de l'actif, nonobstant ses limites par exemple pour rendre compte de la mobilité sociale des femmes (Merllié, 2015).

2. Mobilité générationnelle

L'on s'intéresse ici non pas au changement social des individus dans le temps mais à la comparaison entre leur statut social et celui de leurs parents (l'enquête EMOP a privilégié le statut social des pères, sans référence à celui des mères). La mesure de la mobilité intergénérationnelle se fait à l'aide de tables de mobilité. Elle est ensuite décomposée en mobilité structurelle et mobilité nette au regard des caractéristiques intrinsèques du marché du travail. Pour des stratifications sociales spécifiques (celles laissant apparaître une nette inégale valorisation sociale), elle peut également être décomposée en ascension ou descendance sociale. Pour un certain nombre de caractéristiques de l'emploi et pour le niveau d'éducation, le degré de mobilité sociale associé est calculé et décomposé selon le cas.

La table de mobilité (Tableau 1) permet de distinguer la CSP des enfants comme destinée de celle de leurs pères de la CSP des pères comme source de recrutement de celle des enfants. Dans le premier cas, il s'agit de savoir ce que deviennent les enfants des pères de telle ou telle CSP tandis que dans le second, il s'agit de savoir d'où proviennent les CSP des enfants au regard de celles de leurs pères¹. Deux autres tableaux sont construits à cet effet, pour rendre compte de la mobilité. Le premier (Tableau 2a) renseigne sur la destination des CSP des pères tandis que le second (Tableau 2b) est relatif à l'origine CSP des enfants.

¹ Il n'est pas ici question de savoir si l'individu progresse ou régresse dans la hiérarchie sociale mais simplement comment il évolue.

Tableau 2a. Destinée de la CSP du père – que deviennent les enfants de ... (en %)

		CSP du père							Total	
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manoeuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP de l'enfant	Cadre supérieur	15	3	1	1	0	0	0	0	0
	Cadre moyen	22	26	8	4	3	1	0	0	2
	Employé / ouvrier	14	19	22	15	14	3	15	1	4
	Manoeuvre	0	1	3	15	12	1	0	5	1
	Employeur	5	3	0	2	8	1	0	0	1
	Indépendant	32	42	57	58	49	54	69	39	54
	Apprenti	3	1	2	1	6	1	0	0	1
	Aide familial	8	5	7	3	7	39	16	54	37
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 2b. Recrutement de la CSP de l'enfant – d'où proviennent les enfants de ... (en %)

		CSP du père							Total	
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manoeuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP de l'enfant	Cadre supérieur	16	16	10	3	0	54	0	0	100
	Cadre moyen	4	24	11	2	1	59	0	0	100
	Employé / ouvrier	1	9	15	3	2	69	0	0	100
	Manoeuvre	0	1	6	8	5	74	0	5	100
	Employeur	3	8	2	2	7	76	0	1	100
	Indépendant	0	1	3	1	0	93	0	1	100
	Apprenti	2	4	7	1	6	80	0	1	100
	Aide familial	0	0	0	0	0	97	0	2	100
	Total	0	2	3	1	1	92	0	2	100

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Par comparaison des deux tableaux (Tableaux 6.2a et 6.2b), on constate qu'il y a, à la génération des enfants:

- ✓ moins d'indépendants (54% des enfants contre 92% de leurs pères), à raison de moins d'indépendants agricoles (72% contre 86%) avec cependant plus d'indépendants non agricoles (21% contre 12%)
- ✓ plus d'aides familiaux (37% contre 2%) et surtout plus de salariés en particulier privés (6% contre 2%).

On peut en déduire que la société s'est quelque peu ouverte par le haut, avec moins d'actifs agricoles et davantage d'actifs indépendants non agricoles et de salariés (privés comme publics, informels comme formels). Cela traduit un relatif élargissement de l'artisanat de production et du salariat y compris cependant, le salariat informel. Ce changement traduit une mobilité sociale induite par les modifications de la structure des emplois. Elle est dite mobilité structurelle imposée par les changements de la structure socioprofessionnelle du pays, traduisant une certaine évolution de la structure du marché du travail. C'est la composante minimale de la mobilité sociale, l'autre composante étant la mobilité nette avec pour déterminants la modification de la population et les mouvements migratoires. C'est ce qui reste du brassage des catégories sociales e dehors de l'évolution structurelle du marché du travail.

Dans une table de mobilité (Tableau 1), la mobilité structurelle est calculée à partir des sous-totaux marginaux des enfants (en lignes) et des pères (en colonnes) en faisant la somme soit des écarts positifs soit des écarts négatifs, les deux écarts étant égaux en valeur absolue. Le taux de mobilité structurelle est égal au rapport de cette somme à l'effectif total de la population active considérée. La mobilité nette est obtenue par soustraction de la mobilité structurelle de la mobilité sociale totale. L'effectif de la mobilité est égal à l'effectif total de la population active diminué de celui de l'immobilité. Il faut rappeler que l'effectif de l'immobilité sociale est la somme des éléments de la diagonale principale de la table de mobilité (Tableau 1).

Au regard de la catégorie socioprofessionnelle, la table de mobilité permet d'établir la mobilité totale à 48% avec 38% de mobilité structurelle et 10% de mobilité nette (Tableau 3a), ce qui traduit une mobilité beaucoup plus liée à l'évolution du marché du travail qu'à

autre chose, la mobilité s'effectuant certainement plus entre catégories proches. Certes, la mobilité totale est plus importante pour les 15-35 ans mais elle reste à dominance structurelle (Tableau 3b). Elle est certes moins importante pour les plus de 35 ans, mais la part nette devient beaucoup plus importante, ce qui traduit une plus forte mobilité sociale d'autant plus que les taux de mobilité des jeunes (40 ans et moins) sont jugés moins fiables puisque au-delà de 40 ans, la mobilité est normalement moindre, l'enfant et son père ayant atteint des statuts sociaux plus ou moins figés.

Tableau 3a. Calcul de la mobilité sociale des 15 ans et plus (en %)

	Père	Enfant	Ecart
Cadre supérieur	17 613	16 322	1 291
Cadre moyen	87 273	96 287	
Employé / ouvrier	132 376	192 840	
Manoeuvre	36 595	64 437	
Employeur	25 930	29 610	
Indépendant	4 420 985	2 575 004	1 845 981
Apprenti	3 374	29 242	
Aide familial	75 924	1 796 327	
Total	4 800 068	4 800 068	1 847 272
		effectif	taux
Immobilité		2 494 697	52%
Mobilité		2 305 372	48%
✓ Structurelle		1 847 272	38%
✓ Nette		458 100	10%

Tableau 3b. Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon la CSP (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	26%	48%	61%	72%	88%	52%
Mobilité	74%	52%	39%	28%	12%	48%
✓ Structurelle	68%	41%	28%	18%	9%	38%
✓ Nette	6%	11%	11%	10%	3%	10%

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

La mobilité sociale suivant cette caractéristique de l'emploi est plus structurelle que nette, les individus changeant certes de catégorie socioprofessionnelle mais sans que leur position dans la hiérarchie sociale ne change beaucoup. Aussi, l'égalité des chances d'accéder aux différentes catégories reste-t-elle limitée. Lorsqu'on s'intéresse au statut salarial (avec comme modalités: indépendant agricole, indépendant non agricole, salarié privé et salarié public), la mobilité totale est de 23% dont 9% de nette, avec 26% pour les 36-64 ans (Tableau 4).

Tableau 4. Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le statut salarial (%)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	81	76	74	74	73	77
Mobilité	19	24	26	26	27	23
✓ Structurelle	10	14	18	17	23	14
✓ Nette	9	10	8	9	4	9

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Pour savoir si la mobilité sociale ci-dessus observée signifie ascension sociale ou descendance sociale, on calcule deux autres taux de mobilité dits respectivement mobilité ascendante et mobilité descendante. La première est obtenue en rapportant à la population active totale la somme des effectifs en bas de la diagonale principale, et la seconde en rapportant toujours à la population active la somme des effectifs en haut de la diagonale. La mobilité sociale est la somme de ces deux mobilités. Le taux d'immobilité est ici encore appelé taux de reproduction sociale. Appliqué au statut salarial des actifs, le taux de mobilité sociale est à dominance ascendante, quelle que soit la classe d'âge, si l'on admet que la progression sociale va d'indépendant agricole à salarié public en passant par indépendant non agricole puis salarié privé (Tableau 5). Cela n'est pas forcément lié à l'appréciation subjective de chaque privé pris isolément.

Tableau 5. Taux de mobilité ascendante versus descendante selon le statut salarial (%)²

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Reproduction sociale	82	77	75	74	73	77
Mobilité sociale	18	23	25	26	27	23
✓ Ascendante	13	19	21	22	25	19
✓ Descendante	5	4	4	4	2	4

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

$$^2 \text{ taux de reproduction sociale} = \frac{\sum \text{effectifs de la diagonale principale}}{\text{effectif total}}$$

$$\text{taux de mobilité ascendante} = \frac{\sum \text{effectifs en bas de la diagonale principale}}{\text{effectif total}}$$

$$\text{taux de mobilité descendante} = \frac{\sum \text{effectifs en haut de la diagonale principale}}{\text{effectif total}}$$

$$\text{taux de mobilité sociale} = \text{taux de mobilité ascendante} + \text{taux de mobilité descendante}$$

La fluidité sociale reste relativement faible, autour du quart de la population active, peut être qu'elle a pu être plus élevée aux périodes antérieures aux réformes structurelles entreprises au début des années 1990 ayant entraîné un recul de l'emploi public formel au profit de l'emploi privé et de l'auto-emploi.

Il est curieux de constater que le taux de mobilité sociale selon le type d'entreprise (administration publique, entreprise publique, entreprise privée, entreprise associative/ONG, organisme international, personnel de maison) et selon le secteur d'activité (agriculture, industrie, service marchand, service non marchand) soit le même, 26% avec toutefois une part nette plus importante par secteur d'activité que par entreprise (13% contre 10%). Par tranche d'âge, la mobilité sociale est plus élevée pour les plus de 35 ans selon le secteur d'activité que selon le type d'entreprise. Toutefois, la part nette n'en est pas plus grande et d'ailleurs bien au contraire pour les plus de 40 ans (Tableaux 6a et 6b)

Tableau 6a. Taux de mobilité générationnelle par type d'entreprise (en %)

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Reproduction sociale	67	72	76	79	87	74
Mobilité sociale	33	28	24	21	13	26
✓ Structurelle	27	17	12	8	7	16
✓ Nette	6	11	12	13	6	10

Tableau 6b. Taux de mobilité générationnelle par secteur d'activité (en %)

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	79	73	70	71	71	74
Mobilité sociale	21	27	30	29	29	26
✓ Structurelle	8	14	17	17	22	14
✓ Nette	13	14	13	12	6	13

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Les différents niveaux d'éducation (aucun niveau, fondamental 1, fondamental 2, secondaire, supérieur) peuvent ici être utilisés pour calculer la mobilité sociale avec ses deux décompositions, structurelle et nette, respectivement ascendante et descendante. Dans le premier cas, la mobilité structurelle est dominante et dans le second, la mobilité ascendante. La mobilité diminue, comme on pouvait s'y attendre, avec l'âge, celle des plus de 35 ans est moins importante que pour les 35 ans et moins (Tableaux 7a et 7b). Ces résultats traduisent un élargissement du système éducatif sans pour autant qu'on puisse

parler d'égalité des chances puisque la part nette de la mobilité éducative reste faible. Le statut scolaire reste donc attribué au mérite personnel et non à une quelconque égalité des conditions sociales des individus.

Tableau 7a. Taux de mobilité générationnelle par niveau d'éducation (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	49	53	74	81	80	92	64
Mobilité sociale	51	47	26	19	20	8	36
✓ Structurelle	51	37	18	13	15	6	31
✓ Nette	0	10	8	6	5	2	5

Tableau 7b. Taux de mobilité ascendante versus descendante selon l'éducation (en %)

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Reproduction sociale	49	53	74	81	80	92	64
Mobilité sociale	51	47	26	19	20	8	36
✓ Ascendante	51	42	22	16	17	7	34
✓ Descendante	0	5	4	2	2	1	2

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

3. Mobilité professionnelle

A la différence de la sous-section précédente, ici l'on s'intéresse non pas aux différences de statut social entre enfants et pères mais bien aux mutations sociales que les individus auront connu dans le temps, lesquelles mutations sont supposées induire chez les individus concernés des valorisations sociales inégales. Il s'agit donc d'un changement dans le temps dans le statut social de l'individu, la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial ou le type d'entreprise. Cela n'induit pas nécessairement un changement de niveau de bien-être mais constitue un des canaux essentiels de mobilité sociale.

La mobilité professionnelle traite des changements de situations dans l'emploi entre deux périodes de vie des mêmes individus. Elle peut intervenir sans pour autant que les individus concernés ne changent de statut professionnel, comme par exemple par simple changement d'entreprise ou encore le passage du statut de chômeur à celui d'employé et vis versa. Sur la base des CSP, une table de mobilité professionnelle permet de distinguer l'évolution de CSP de l'individu avec d'un côté la destinée de la CSP antérieure et de l'autre la source de la CSP actuelle. En d'autres termes, l'on saura ce que deviennent les CSP antérieures et d'où proviennent les CSP actuelles. Les deux tableaux associés (Tableaux 8a et 8b) renseignent sur la destinée des CSP antérieures respectivement l'origine des CSP actuelles.

Tableau 8a. Destinée de la CSP antérieure – que devient la CSP antérieure (en %)

		CSP antérieure								
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manoeuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Total
CSP actuelle	Cadre supérieur	63	2	0	0	0	0	0	0	0
	Cadre moyen	0	56	3	1	0	2	0	1	2
	Employé / ouvrier	0	10	18	11	41	3	16	2	4
	Manoeuvre	0	8	2	17	0	1	0	1	1
	Employeur	18	4	3	0	59	1	0	0	1
	Indépendant	11	20	45	50	0	76	36	46	54
	Apprenti	9	0	0	0	0	0	15	1	1
	Aide familial	0	0	29	22	0	17	33	51	37
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 8b. Recrutement de la CSP actuelle – de quelle CSP provient la CSP actuelle (en %)

		CSP antérieure								
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manoeuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Total
CSP actuelle	Cadre supérieur	77	11	5	0	0	0	0	7	100
	Cadre moyen	0	46	8	1	0	30	0	16	100
	Employé / ouvrier	0	5	32	7	1	27	6	22	100
	Manoeuvre	0	11	9	32	0	17	0	31	100
	Employeur	10	11	25	0	7	26	0	22	100
	Indépendant	0	1	6	2	0	42	1	48	100
	Apprenti	6	0	0	0	0	0	34	60	100
	Aide familial	0	0	5	1	0	14	1	78	100
	Total	0	2	7	2	0	30	1	57	100

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Par comparaison des deux tableaux, on constate qu'il y a, par rapport à la CSP antérieure:

moins d'ouvriers (4% contre 7%) et moins d'aides familiaux (37% contre 57%)

plus d'indépendants (54% contre 30%), mais en réalité plus d'indépendants non agricoles (26% contre 20%) avec toutefois légèrement moins d'indépendants agricoles (66% contre 69%).

Aussi, la structure sociale de l'emploi s'ouvre-t-elle vers les indépendants non agricoles au détriment des employés/ouvriers. Néanmoins, la mobilité professionnelle qui en résulte reste à dominance structurelle sauf pour les 35 ans et moins. Le taux de mobilité par CSP est le plus élevé des taux de mobilité professionnelle, que celle-ci soit par statut salarial ou par entreprise. Il est de 45% contre respectivement 40% et seulement 18% (Tableaux 9a, 9b et 9c).

Tableau 9a. Taux de mobilité professionnelle par CSP (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	68	56	58	48	54	55
Mobilité	32	44	42	52	46	45
✓ Structurelle	2	17	23	39	39	25
✓ Nette	30	27	19	13	7	20

Tableau 9b. Taux de mobilité professionnelle par statut salarial (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	74	66	61	51	43	60
Mobilité	26	34	39	49	57	40
✓ Structurelle	4	5	5	11	40	7
✓ Nette	22	28	34	38	17	33

Tableau 9c. Taux de mobilité professionnelle par type d'entreprise (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	86	82	82	81	84	82
Mobilité	14	18	18	19	16	18
✓ Structurelle	11	11	11	12	13	11
✓ Nette	3	7	7	7	3	7

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

En approfondissant l'analyse de la mobilité selon le statut salarial, on s'aperçoit que cette mobilité professionnelle légèrement plus descendante qu'ascendante chez les 40 ans et moins et légèrement plus ascendante que descendante chez les 41-64 ans et encore nettement

plus ascendante chez les plus de 64 ans (Tableau 10). Les modalités salariales considérées demeurent:

indépendant agricole

indépendant non agricole

- salarié privé informel
- salarié privé informel
- salarié privé formel
- salarié public, avec informel dans l'emploi actuel mais pas l'emploi antérieur.

Tableau 10. Taux de mobilité professionnelle ascendante/descendante par statut salarial (%)

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Reproduction sociale	74	66	61	52	43	60
Mobilité sociale	26	34	39	48	57	40
✓ Ascendante	12	16	19	25	43	21
✓ Descendante	14	18	20	23	14	19

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

4. Mobilité spatiale

A l'instar de la mobilité professionnelle, la mobilité spatiale ou géographique n'induit pas nécessairement un changement de niveau de bien-être mais constitue un des canaux essentiels de mobilité sociale. On peut même dire la mobilité spatiale, à travers les migrations intérieures et internationales, peut être à la fois cause et conséquence de la mobilité sociale. Elle peut être cause en ce sens qu'elle va induire un changement de statut social du migrant tant par l'emploi que par les études et autres. Elle sera conséquence dès lors que la migration est motivée par un changement de statut dans l'emploi voire dans le bien-être comme un ancien locataire qui déménage dans sa nouvelle construction propre ou un enfant qui quitte la demeure familiale pour la nouvelle demeure (en location ou en propre – peu importe) de son propre nouveau ménage.

4.1. Taux de mobilité spatiale

Globalement, le taux de mobilité spatiale est estimé à 14% de la population de 2014, soit 2.4 millions d'individus, avec presque autant d'hommes que de femmes. Cette quasi parité est le résultat de deux mouvements contraires avec d'un côté plus de mouvements féminins chez les moins de 25 ans et davantage de mouvements masculins au-delà de cet âge. Le taux de mobilité augmente sensiblement avec l'âge, 18% pour les 15-24 ans contre 26% les 36-64 ans et 25% les 25-35 ans. Il est également fortement dépendant de l'éducation, du simple au double entre l'analphabétisme et le niveau fondamental 2 de l'enseignement formel, du simple au double entre ce dernier et le supérieur, cette dépendance étant perceptible dans toutes les classes d'âge avec des écarts différents entre les niveaux. Le décile de revenu est un autre déterminant principal de la mobilité spatiale. Le taux est de 7 à 9% chez les pauvres (déciles 1 à 4), de 13 à 15% dans la couche inférieure de la classe moyenne (déciles 5 à 7), de 20% dans la couche supérieure de cette classe moyenne (déciles 8 et 9) et de 24% chez les riches (dernier décile de revenu). Au-delà de 24 ans, cette hiérarchie n'est plus strictement respectée (Tableau 11).

Tableau 11. Taux de mobilité spatiale par groupe d'âge (en %)

		moins de 6 ans	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Strate	Bamako	6	22	42	47	46	52	50	33
	Autre urbain	4	11	23	32	33	37	33	20
	Rural	2	5	12	19	21	20	19	10
Sexe	Homme	2	7	16	27	31	28	26	14
	Femme	2	8	20	23	21	24	21	14
Décile de revenu	D1	1	4	8	11	16	16	13	7
	D2	2	5	12	16	23	21	10	9
	D3	2	3	12	17	16	18	20	9
	D4	2	5	13	16	19	20	18	9
	D5	2	7	15	26	25	26	21	13
	D6	2	5	16	27	25	29	28	14
	D7	2	10	20	23	35	23	29	15
	D8	3	10	26	36	35	33	34	20
	D9	4	11	24	33	34	35	36	20
	D10	4	17	28	34	27	35	33	24
Education	Aucun niveau	2	5	15	21	24	23	23	12
	Fondamental 1	2	9	16	30	26	32	30	14
	Fondamental 2		21	23	29	45	36	12	25
	Secondaire		0	36	45	38	53	40	43
	Supérieur			51	54	59	48	58	53
Total		2	7	18	25	26	26	24	14

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Un autre facteur important de la mobilité spatiale est l'urbanisation. Aussi, le taux passe-t-il de 10% en milieu rural à 20% en milieu urbain avec 33% dans le cas spécifique de Bamako. Pour chacune de ces trois strates, la mobilité augmente avec l'âge pour légèrement s'estomper au-delà de 64 ans. Le plus fort taux s'observe dans la tranche d'âge 41-64 ans en milieu urbain tandis qu'en milieu rural, il s'observe entre 36 et 40 ans.

4.2. Origines de la mobilité spatiale

Les zones de départ des migrants (intérieurs comme internationaux) sont, par ordre d'importance, le milieu rural (6% des 14% de migrants) et Bamako (4%), soit 71% des origines de la migration. Le reste urbain et l'étranger se partagent également les 29% restants. Pour tous les déterminants considérés, le milieu rural demeure la principale origine de la mobilité géographique, soit donc l'exode rural, de la campagne vers la ville d'autant plus que les ruraux se dirigent prioritairement vers Bamako ensuite vers d'autre urbain et pour moitié moins vers d'autres régions rurales sans doute les zones d'agriculture intensive comme l'Office du Niger ou les régions CMDT ainsi que les zones minières (industrielles comme d'orpaillage). L'exode rural est légèrement plus important chez les femmes que chez les hommes et cet état de fait est compensé par la prédominance des hommes parmi les migrants de retour de l'étranger comparativement aux femmes. Il faut ajouter la mobilité à destination de Bamako est d'abord interne à Bamako (13% des 33% de mobilité), ensuite rurale (11%) puis en provenance d'autres zones urbaines (7%) et seulement 2% des migrants de retour de l'étranger (Tableau 12).

Tableau 12. Origines de la mobilité spatiale (en %)

		Aucune mobilité	Bamako	Autre urbain	Rural	Hors Mali
Strate	Bamako	67	13	7	11	2
	Autre urbain	80	3	2	12	3
	Rural	90	2	1	5	2
Sexe	Homme	86	4	2	6	3
	Femme	86	4	2	7	2
Décile de revenu	D1	93	1	0	4	1
	D2	91	2	1	4	3
	D3	91	2	1	4	2
	D4	91	2	1	5	2
	D5	87	3	2	5	3
	D6	86	4	1	6	3
	D7	85	6	1	6	2
	D8	80	5	3	10	3
	D9	80	6	3	9	3
	D10	76	6	5	12	2
Education	Aucun niveau	88	2	1	6	2
	Fondamental 1	86	4	2	6	2
	Fondamental 2	75	7	4	12	2
	Secondaire	57	14	6	21	2
	Supérieur	47	24	9	17	2
Total		86	4	2	6	2

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Il est intéressant de noter que la mobilité spatiale est prioritairement d'origine rurale quel que soit le décile de revenu. Par contre, par niveau d'éducation, cela reste vrai jusqu'au niveau secondaire puisque dans le supérieur, la mobilité provient en premier de Bamako et seulement après du milieu rural, avec 7 points de pourcentage de différence. Les migrants de retour de l'étranger sont plus que proportionnellement dans la classe moyenne, surtout dans sa couche supérieure.

4.3. Raisons de mobilité spatiale

Le mobile de la mobilité spatiale peut être résidentiel, de travail ou autres. Dans tous les cas, la mobilité géographique est associée à une mobilité sociale même lorsqu'elle s'opère à l'intérieur d'une même localité comme à l'intérieur de Bamako (impliquant le déplacement d'un quartier à l'autre, d'une commune à l'autre mais aussi simplement d'une demeure à l'autre à l'intérieur du même découpage territorial avec le moins de distance possible entre l'origine et la destination). La principale raison demeure la famille, quel que soit le niveau

d'éducation, le sexe, la strate ou le décile de revenu. La deuxième raison de mobilité géographique est la recherche d'emploi ou l'apprentissage. Les études viennent en troisième position. Au titre de l'emploi la mobilité concerne moins de 1% de la population soit seulement 14'248 individus dont plus de la moitié pour la seule ville de Bamako ou encore près de 40% pour le seul décile des riches (décile 10). Les femmes sont proportionnellement plus entrain de rejoindre la famille et les hommes proportionnellement plus à la recherche d'emploi ou en apprentissage (Tableau 13).

Tableau 13. Raisons de la mobilité spatiale (en %)

		Aucune mobilité	Famille	Etudes	Apprentissage /recherche emploi	Emploi	Autres
Strate	Bamako	67	20	3	6	0.3	4
	Autre urbain	80	15	1	4	0.2	0
	Rural	90	9	0	1	0.0	0
Sexe	Homme	86	9	1	3	0.1	1
	Femme	86	13	0	1	0.1	1
Décile de revenu	D1	93	6	0	0	0.0	0
	D2	91	8	0	1	0.1	0
	D3	91	8	0	1	0.2	0
	D4	91	8	0	1	0.0	0
	D5	87	11	0	1	0.0	0
	D6	86	11	0	2	0.0	0
	D7	85	12	1	2	0.0	1
	D8	80	15	1	3	0.1	1
	D9	80	15	1	3	0.1	1
	D10	76	14	2	5	0.3	2
Education	Aucun niveau	88	10	0	2	0.1	0
	Fondamental 1	86	12	0	1	0.1	0
	Fondamental 2	75	18	3	2	0.2	1
	Secondaire	57	24	6	10	0.0	2
	Supérieur	47	27	10	9	0.2	6
Total	86	11	1	2	0.1	0.1	

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

5. Mobilité sociale et genre

Dans la littérature, l'analyse de la mobilité intergénérationnelle porte principalement sur les fils et non sur les filles. Dans bien de cas, la mobilité féminine est analysée non pas en référence à la profession du père mais bien à celle du conjoint voire à celle du père de ce dernier (c'est-à-dire celle du beau-père). Les tables de mobilité sont ainsi remplacées par des tables matrimoniales dans lesquelles, le concept d'hétérogamie est substitué à celui de mobilité et l'homogamie à celui d'immobilité sociale. Nonobstant ces difficultés théoriques, l'on a procédé à l'établissement des taux de mobilité générationnelle et professionnelle selon le genre.

5.1. Mobilité générationnelle et genre

Les résultats obtenus montrent qu'il n'y a pas d'effet genre au regard du type d'entreprise ni des catégories socioprofessionnelles. Aussi, les différences de genre s'observent quand la mobilité générationnelle est analysée selon le statut salarial, le secteur d'activité et selon le niveau d'éducation du père et de l'enfant (garçon et fille, séparément). Vis-à-vis du statut salarial, les taux de mobilité sont quasiment identiques, à cette importante différence près que les hommes ont une plus grande mobilité nette comparativement aux femmes, 11% contre 7% avec des écarts encore plus importants dans les tranches d'âge de plus de 24 ans. A mobilité descendante identique, les femmes ont un taux de mobilité ascendante plus élevée que les hommes du point de vue du statut salarial, surtout chez les plus de 40 ans (Tableaux 14a et 14b).

Tableau 14a. Taux de mobilité générationnelle par statut salarial (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	84	75	71	75	78	77
	Femme	78	77	77	72	62	76
Mobilité	Homme	16	25	29	25	22	23
	Femme	22	23	23	28	38	24
✓ Structurelle	Homme	6	12	19	14	17	11
	Femme	14	16	17	22	36	18
✓ Nette	Homme	10	13	10	11	5	11
	Femme	8	7	5	6	2	7

Tableau 14b. Taux de mobilité ascendante/descendante par statut salarial (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	84	75	71	75	78	77
	Femme	78	77	77	72	62	76
Mobilité	Homme	16	25	29	25	22	23
	Femme	22	23	23	28	38	24
✓ Ascendante	Homme	10	19	24	20	20	18
	Femme	17	18	19	24	37	20
✓ Descendante	Homme	6	5	5	4	2	5
	Femme	5	5	4	4	1	4

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Par secteur d'activité, on observe un taux de mobilité sociale légèrement plus élevé chez les femmes (28%) que chez les hommes (25%), surtout chez les plus de 40 ans et les moins de 25 ans. Par contre, la mobilité nette des hommes est supérieure à celle des femmes, sauf chez les moins de 25 ans (Tableau 15).

Tableau 15. Taux de mobilité générationnelle par secteur d'activité (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	83	73	67	72	76	75
	Femme	74	73	74	69	60	72
Mobilité	Homme	17	27	33	28	24	25
	Femme	26	27	26	31	40	28
✓ Structurelle	Homme	6	12	18	14	17	12
	Femme	12	16	16	22	37	17
✓ Nette	Homme	11	16	15	14	8	14
	Femme	14	12	9	8	3	11

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

L'analyse par niveau d'éducation laisse apparaître une certaine discrimination en défaveur des femmes. En effet, le taux de mobilité des femmes par rapport à ce déterminant est de 11 points de pourcentage inférieur à celui des hommes, 31% contre 42%. Sans doute qu'il aurait été intéressant ici de voir l'effet non pas de l'éducation du père mais bien de celui de la mère sur la fille, données malheureusement non disponibles. Si le taux de mobilité nette ne souffre d'aucun effet genre, celui de la mobilité structurelle est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes, particulièrement plus chez les 25-64 ans. Du point de vue de l'ascension sociale, les hommes dominent encore les femmes, quel que soit le groupe d'âge. En d'autres termes, l'éducation du père promet peu la fille par rapport au garçon et cela au regard de la stratification sociale (Tableaux 16a et 16b).

Tableau 16a. Taux de mobilité générationnelle par niveau d'éducation (en %)

		6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	47	46	67	73	74	89	58
	Femme	51	60	79	88	87	96	69
Mobilité	Homme	53	54	33	27	26	11	42
	Femme	49	40	21	12	13	4	31
✓ Structurelle	Homme	53	44	25	20	21	8	37
	Femme	49	31	13	7	8	2	26
✓ Nette	Homme	0	11	8	7	4	2	5
	Femme	0	9	8	5	6	2	5

Tableau 16b. Taux de mobilité ascendante/descendante par niveau d'éducation (en %)

		6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	47	46	67	73	74	89	58
	Femme	51	60	79	88	87	96	69
Mobilité	Homme	53	54	33	27	26	11	42
	Femme	49	40	21	12	13	4	31
✓ Ascendante	Homme	53	48	30	25	24	10	39
	Femme	49	35	17	10	10	3	29
✓ descendante	Homme	0	6	3	2	2	1	2
	Femme	0	5	4	3	3	1	3

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

5.2. Mobilité professionnelle et genre

Par rapport à la mobilité professionnelle, trois caractéristiques de l'emploi restent déterminantes dans l'inégalité genre. Ce sont la catégorie socioprofessionnelle, le type d'entreprise et le statut salarial. Par rapports aux CSP, la mobilité professionnelle masculine est supérieure de 19 points de pourcentage à la mobilité féminine. Et puisque les taux de mobilité nette sont quasiment les mêmes, c'est la structure intrinsèque du marché du travail qui crée cette différenciation, presque du simple au double entre femmes et hommes, les écarts les plus importants étant observés chez les 25-40 ans (Tableau 17).

Tableau 17. Taux de mobilité professionnelle par CSP (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	64	41	44	45	52	47
	Femme	70	71	78	53	57	66
Mobilité	Homme	36	59	56	55	48	53
	Femme	30	29	22	47	43	34
✓ Structurelle	Homme	3	29	39	45	43	34
	Femme	6	7	2	30	31	14
✓ Nette	Homme	33	31	17	11	5	20
	Femme	24	22	20	17	11	21

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Selon le type d'entreprise, les taux de mobilité professionnelle, masculin et féminin, sont assez proches (20% respectivement 16%), des taux tous faibles démontrant le peu de possibilité pour les actifs de changer de nature d'entreprise tellement le marché du travail serait étroit. La mobilité structurelle féminine est supérieure à celle masculine sauf chez les 36-40 ans. En contrepartie, la mobilité nette masculine est de loin supérieure à celle féminine, les créations d'entreprises profitant certainement plus aux hommes qu'aux femmes (Tableau 18).

Tableau 18. Taux de mobilité professionnelle par type d'entreprise (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	91	76	78	80	84	80
	Femme	82	87	88	82	83	84
Mobilité	Homme	9	24	22	20	16	20
	Femme	18	13	12	18	17	16
✓ Structurelle	Homme	7	11	15	10	11	9
	Femme	15	13	6	18	17	14
✓ Nette	Homme	2	13	7	11	5	11
	Femme	3	0	6	0	0	2

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Du point de vue du statut salarial, les femmes ont une position beaucoup plus figée que les hommes (70% d'immobilité professionnelle contre 52%). A mobilité structurelle bien comparable, la mobilité nette masculine est deux fois plus importante que la mobilité nette féminine, pour l'ensemble des actifs comme pour tout groupe d'âge pris individuellement. Curieusement, la mobilité professionnelle des hommes est plus descendante que celle des femmes alors même que la mobilité féminine n'est plus ascendante que la masculine que chez les plus de 40 ans (Tableau 19a et 19b).

Tableau 19a. Taux de mobilité professionnelle par statut salarial (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	74	55	47	46	46	52
	Femme	74	77	82	61	35	70
Mobilité	Homme	26	45	53	54	54	48
	Femme	26	23	18	39	65	30
✓ Structurelle	Homme	2	5	8	9	34	6
	Femme	7	7	5	23	54	9
✓ Nette	Homme	23	40	45	45	20	42
	Femme	19	15	13	16	11	22

Tableau 19b. Mobilité professionnelle ascendante/descendante par statut salarial (%)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	+ 64 ans	Total
Immobilité	Homme	74	55	47	46	46	52
	Femme	74	77	82	61	35	70
Mobilité	Homme	26	45	53	54	54	48
	Femme	26	23	18	39	65	30
✓ Ascendante	Homme	15	25	26	23	36	24
	Femme	9	7	8	28	60	17
✓ descendante	Homme	11	20	28	30	18	24
	Femme	17	15	10	11	6	13

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Références bibliographiques

Dominique Merllié (2015): Mobilité sociale, Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 6 juillet 2015. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/mobilite-sociale/>

Dominique Merllié (1999): Les enquêtes de mobilité sociale, in Histoire et mesure, volume 14, n°1-2 Varia, pp. 201-203

<http://libertariens.chez-alice.fr/mobimesa.htm> Mesurer la mobilité sociale

<http://www.observationsociete.fr/mobilit%C3%A9-sociale-lascenseur-au-ralenti> Mobilité sociale – L'ascenseur au ralenti

<http://lyclic.fr/lyclipedia/document/szAHAA> La dynamique structurelle de la mobilité sociale dans la société française

http://jp.malrieu.free.fr/SES702/article.php3?id_article=37 Les enjeux de la mobilité sociale – Mesure et évolutions de la mobilité sociale, jeudi 11 janvier 2007

http://jp.malrieu.free.fr/SES702/article.php3?id_article=37 Les enjeux de la mobilité sociale – L'école et la mobilité sociale, lundi 15 janvier 2007